

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN

Le 5 février 2024 à 19 h
Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Divulgence de conflits d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Réunion ordinaire du 4 décembre 2023
 - 4.2 Réunion extraordinaire du 14 décembre 2023
5. Suivi des procès-verbaux
6. Correspondances
 - 6.1 Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – décembre 2023 et janvier 2024
 - 6.2 Autre
7. Parole aux élus
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Modification au projet 11914 – Lac de Le Goulet – Entente bilatérale intégrée – Infrastructure de la résilience à la COVID-19
 - 8.2 Nomination nouveau pompier – Service d'incendie de Shippagan
 - 8.3 Nomination assistant chef pompier – Service d'incendie de Shippagan
 - 8.4 Demande de contribution – Carnaval des glaces de Shippagan
 - 8.5 Demande de don – Carnaval des neiges de Le Goulet
 - 8.6 Levée de fonds 2024 – Comité répondant Corps de cadets royaux de l'armée canadienne 3027 Shippagan-Lamèque-Miscou
 - 8.7 Demande de nomination – Parc du Champion
 - 8.8 Demande d'aide financière – Spectacle de bienfaisance
 - 8.9 Demande de partenariat – École Marie-Esther – Colloque Provincial Leadership Scolaire 2024
 - 8.10 Autorisation de demandes de subvention
 - 8.11 Demande du Comité allée Alexandre
 - 8.12 Autorisation procédurale légale – NID : 20757381 – René Lumbsden-399, 1^{ère} Rue
 - 8.13 Demande de sursis – 211, avenue Hôtel-de-Ville, Shippagan
 - 8.14 Demande de local – Corporation Citoyens Le Goulet Inc.
 - 8.15 Adoption d'un nouveau poste dans l'organigramme
 - 8.16 Stratégie touristique Péninsule acadienne
 - 8.17 Demande d'approbation du conseil – Lotissement Ricky Lozier
 - 8.18 Ouverture des soumissions pour la vente des biens excédentaires – Backhoe Volvo 2007 et tracteur Merlo 2012
 - 8.19 Devancement de la réunion ordinaire de mars
9. Mot du maire
10. Levée de l'assemblée
11. Parole au public



Elise Roussel
Greffière